



CAMP DE JOUR CCJCM 2024 - INSCRIPTION / PAIEMENT/ REMBOURSEMENT

MODALITÉ DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler les frais du camp de jour en deux versements.

1^{er} paiement :

Un minimum de 25 % des frais sont exigés au moment de l'inscription

2^e paiement :

Avant le début du service choisi, vous devez régler intégralement le solde dû. Veuillez noter que si l'inscription de votre enfant n'est pas payée, nous ne pourrions pas lui offrir le service de camp de jour.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

DEMANDE D'ANNULATION POUR LE CAMP DE JOUR 2024

L'équipe de la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart (CCJCM) reconnaît que des circonstances peuvent vous contraindre à annuler la participation de votre enfant au camp.

Pour que votre demande d'annulation soit prise en considération, veuillez la soumettre par courriel à l'adresse suivante : serviceclientele@ccjcm.ca.

Veuillez noter que ne pas se présenter, durant la semaine, ne constitue pas une annulation valide.

D'ailleurs, vous pouvez contactez la même adresse électronique pour toutes autres questions concernant les annulations ou les remboursements.

ANNULATION :

Annulation de la personne en charge de l'enfant

- Si vous désirez annuler l'inscription de camp de jour de votre enfant, nous vous invitons à le faire rapidement afin de laisser la chance à un autre enfant de profiter de notre camp de jour.
- Considérant les inscriptions au camp de jour comme un contrat entre le parent et la Corporation, lors d'une annulation, une pénalité sera prélevée sur l'ensemble des semaines annulées. *Par exemple : Vous avez pris 6 semaines de camps et demandez d'en retirer deux, la pénalité sera calculée sur les deux semaines retirées.*

- Lors d'une inscription pour un camp spécialisé, si le camp est d'une durée de 2 semaines, vous vous engagez à payer pour les deux semaines. Il s'agit d'un bloc. Il n'est pas possible de venir que pour une seule semaine.

LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Frais de pénalité exigés

- En conformité avec la loi sur la protection du consommateur, si l'annulation est faite avant le début de la première semaine de l'inscription au camp, aucun frais, ni aucune pénalité ne seront prélevés. Le remboursement sera fait en totalité.
- Des frais de pénalité peuvent être perçus au moment de l'annulation si celle-ci est demandée pendant le service offert. À ce moment, le plus petit des deux (2) montants peut être exigé, 10% de l'inscription restante jusqu'à un maximum de 50\$.
- Cependant, si l'inscription est annulée avant le début de l'activité, mais après la date inscrite au tableau, la Corporation se réserve le droit d'exiger une pénalité supplémentaire pour les pertes subies en raison de l'annulation du contrat et le peu de temps pour remplacer la place laissée vacante.

Date maximale pour faire les demandes d'annulations sans pénalité

Date maximale	Première présence au camp
Mercredi 19 juin 2024, 12h	Semaine 1
Mercredi 26 juin 2024, 12h	Semaine 2
Mercredi 3 juillet 2024, 12h	Semaine 3
Mercredi 10 juillet 2024, 12h	Semaine 4
Mercredi 17 juillet 2024, 12h	Semaine 5
Mercredi 24 juillet 2024, 12h	Semaine 6
Mercredi 31 juillet 2024, 12h	Semaine 7
Mercredi 7 août 2024, 12h	Semaine 8

- Si l'annulation survient le matin même, le service de cette journée est considéré avoir commencé. Par exemple, si vous annulez la semaine de camp le mardi matin, vous serez rembourser pour les journées du mercredi, jeudi et vendredi duquel sera déduit le montant de la pénalité.
- Seules les raisons médicales (avec preuves) seront admissibles après ce délai.

ANNULATION DU CAMP DE JOUR PAR LA CCJCM

Annulation causée par le centre

- En cas d'annulation ou de modification du camp de jour par la CCJCM, l'intégralité des frais est remboursée à 100%.

Annulation pour des raisons disciplinaires (camp de jour)

- Dans l'éventualité, que la CCJCM annule la participation de votre enfant en raison de problèmes disciplinaires et qu'une expulsion survient après la signature d'une lettre d'avertissement, le remboursement sera effectué à partir du lendemain de la date d'expulsion (semaine en cours) en plus d'y ajouter une pénalité.

DÉLAI DES RÉPONSES

Une fois que vous aurez soumis votre demande d'annulation ou de remboursement, une personne vous contactera dans les 48h pour vous confirmer la réception de votre demande. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous recontacter.

- Suite au traitement d'une demande d'annulation (délai de traitement de 48 heures), un crédit sera disponible sur le profil du client.

- Le délai pour un remboursement peut aller jusqu'à 10 jours ouvrables s'il s'agit d'un remboursement par chèque. Autrement, le remboursement se fera immédiatement.

- Lorsqu'une place se libère, notre système contacte automatiquement les personnes de la liste d'attente.

MÉTHODES DE REMBOURSEMENT :

1 | Si vous avez payé au comptoir...

- Si votre paiement a été effectué en espèce, le remboursement se fera par chèque. Vous pourrez venir récupérer au comptoir une fois celui-ci prêt. Dans le cas où vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, le chèque pourra être envoyé par la poste à l'adresse apparaissant à votre dossier. Merci de mentionner tout changement d'adresse lors de votre demande.
- Si votre paiement a été effectué par une carte de crédit ou de débit, vous n'aurez qu'à vous présenter au comptoir et il sera remboursé sur celle-ci via notre machine de paiement.

2 | Si vous avez payé en ligne...

- Le remboursement pourra se faire directement sur la carte utilisée lors de l'achat qui est enregistrée dans votre dossier.

Mise à jour : 14-03-2024